
ANNONCES,
ARTICLES ET AVIS DIVERS.

NOUVELLES POLITIQUES.

Rome le 13 février. L'accommodement des différends entre le St. Siege & la cour de Naples, est tellement avancé, que le Pape a remis un mémoire formel au marquis de Caraccioli, secrétaire d'Etat de S. M. Sicilienne, & rédigé d'après les conventions passées entre les deux souverains. Ce mémoire fut proposé au conseil, pour mettre le dernier sceau à la conclusion de cette affaire. Avant d'y procéder toutefois, le conseil résolut que puisqu'il s'agissoit de matieres ecclésiastiques, il falloit préalablement remettre le susdit mémoire au secrétaire des affaires ecclésiastiques, pour en faire l'examen & son rapport. Mais l'on se flatte que cette formalité n'entraînera ni de nouveaux obstacles, ni même beaucoup de délais.

Mardi dernier, les théologiens nommés pour l'examen du synode de Pistoja, s'assemblerent au palais Quirinal, déjà pour la seconde fois; & il est décidé que ses séances auront lieu ainsi tous les mardis jusqu'au jugement final.

L'abbé *della Valle* est toujours resserré dans les prisons du St. Office. On procedé rigoureusement à ses charges; mais l'on ne fait point quels peuvent être les chefs d'accusation. En attendant on a arrêté & conduit dans les prisons de ce tribunal redoutable, trois autres personnes, qu'on dit enlevées dans la même affaire.

Ancône le 8 février. Nous apprenons de la Bosnie qu'il y est arrivé de Constantinople, un Capigi-Baschi avec l'ordre de trancher la tête à 4 comman-

dans Turcs , accusés de mauvais succès dans leurs opérations militaires , & d'avoir laissé prendre ou rendu aux Autrichiens plusieurs forteresses. La Porte déterminée à défendre vigoureusement cette province , qui sera vigoureusement attaquée la campagne prochaine , y a déjà fait entrer 2 mille Albanois , qui seront bientôt suivi de 10 mille autres.

Manheim le 10 février. Il vient d'émaner un édit concernant le militaire. Cet édit est tout en faveur du soldat. Indépendamment de l'augmentation de paie. réglée par une ordonnance précédente, chaque soldat recevra encore annuellement toutes les pièces de monture hors l'habit. Ceux qui seront en semestre pourront emporter toute leur monture & s'en servir pendant leur congé. Ils ne seront point assujétis à payer leurs gardes. S. A. E. voulant rendre à l'agriculture les bras qui lui sont nécessaires , a réglé , que ce tems de congé pourroit durer 10 & 11 mois par an ; & pour être à même d'accorder de ces semestres autant qu'il sera possible , il est enjoint aux commandans des places , de ne point multiplier les gardes , même sous le prétexte d'empêcher la desertion ; S. A. E. ne voulant avoir & retenir à son service que des hommes de bonne volonté , & étant au contraire intentionnée de le leur rendre agréable par de bons traitemens , qu'ils ne soient jamais tentés de le quitter.

Madrid le 4 février. S. M. a étendu l'amnistie accordée aux deserteurs des troupes de terre , à ceux de la marine , en prescrivant à ceux-ci les mêmes conditions qu'aux premiers.

Toujours de plus en plus adoré de la nation , notre roi continue de s'appliquer aux affaires de la monarchie avec une ardeur incroyable proportionnée à un tempérament très robuste , à l'activité de son ame , à l'intérêt qu'il prend au bonheur de la nation , & enfin aux besoins de son peuple. --- Quoiqu'aucun monarque Espagnol , depuis la découverte de l'Amérique , n'en ait tiré autant de richesses que le feu roi Charles III ; quoique d'ailleurs à son avènement au trône , il se fut trouvé dans le trésor public , pour

une somme considérable de richesses amassées, l'on trouve aujourd'hui, non sans quelque étonnement, qu'il laisse après lui une dette immense; occasionnée en partie par une générosité outrée, en partie par les dépenses non moins coupables qu'il a fallu faire pour soutenir moins nos propres querelles, que celles de nos voisins, dans des guerres ruineuses, sans but comme sans succès. C'est à ces désordres que le nouveau roi s'occupe sur-tout de porter remède; & pour cet effet il prend les informations les plus exactes de tous les objets susceptibles d'économie. S. M. a déjà ordonné des reformes considérables dans ses écuries, ou elle ne conserve que les chevaux & mulets des plus belles races, faisant distribuer tous les autres aux cultivateurs & aux colons les plus industrieux.

La comtesse d'Aranda a été déclarée dame de la reine; & l'on dit que son époux a tous les jours avec le souverain des conférences importantes, S. M. ayant la plus grande confiance dans les lumières que S. E. peut lui donner, pour élever la nation à ce degré d'éclat & de prospérité auquel des domaines aussi vastes, aussi fertiles, aussi heureusement situés peuvent atteindre.

Bruxelles le 28 février. Nos Etats sont convoqués pour lundi; & ils entendront lecture de la réponse de S. M. à leur dernière supplique. On assure que S. M. est satisfaite de leur soumission; & qu'elle promet de conserver la constitution du Brabant, sauf les abus que sa conscience ne lui permet pas de laisser subsister. Nous lisons dans notre gazette Flamande ces trois points importants, 1^o. que des detachemens de dragons sont entrés dans les abbayes de Cambron & du Val-des-Ecoliers en Haynaut, d'où l'on informe que l'on travaille à leur suppression; 2^o. qu'il est enjoint aux superieurs des maisons religieuses d'envoyer leurs novices à Louvain, d'ici au 15 mars, sous peine de suppression sans pension; & 3^o. enfin que l'archevêque de Malines a reçu pareillement l'injonction de faire, d'ici au 15 mars, la visite & l'examen de l'enseignement de théologie à Louvain.

ANNONCES PARTICULIÈRES.

DEMZARBAUX, Libraire de S. A., au Cabinet Littéraire, présentement au bas du Pont-d'Isle, à l'Anneau d'or à Liege; & **A. DUJARDIN**, Libraire à Bruxelles, débitent : *Histoire de la décadence & de la chute de l'Empire romain*, trad. de l'Anglois & de Gibbon, par de Septcême, Demeunier & Cantruel, 4 vol. Paris, 1789. — La suite sous presse. — *Le jouet du destin, ou les avantages de Joseph Houdri*, trad. de l'Allemand, 2 vol. Paris, 1789. — *Les soupers de Vaucluse*, par un academicien, 3 vol. Paris, 1789.

Une jeune demoiselle de famille honnête, qui a reçu une excellente éducation, que l'infortune a encore perfectionnée, sachant faire tous les ouvrages de son sexe, désireroit trouver à se placer dans une bonne maison en qualité de gouvernante. Elle ne se refuseroit pas même d'y entrer en qualité de lingere ou femme de chambre. On peut s'adresser aux Propriétaires du *Journal-Général de l'Europe* à Herve, ou à Mlle. SMITS, Négociante sur le Pont d'Isle à Liege, qui donneront les informations nécessaires.

L'on désireroit d'avoir une bonne cuisiniere, sachant faire la Pâtisserie & le Pain; parlant Flamand & François, ou Wallon, & écrire s'il est possible; munie de bonnes attestations & non mariée. On peut s'adresser à Mrs. J. J. SMITS & LEBRUN, Propriétaires du journal Général de l'Europe à Herve, qui prendront les informations nécessaires à ce sujet.

A vendre ou à rendre une maison propre à tenir équipage, située au Mont St. Martin, à Liege, bâtie à la moderne, quatre pieces par terre, huit en haut, routes à fen & tapissées, greniers, cour, remise, quatre caves, quartier de derriere, sous lequel est une deuxieme cuisine. S'adresser à Made. THONNAR, à Liege, qui donnera toute aisance à l'acquéreur.

On avertit que quoique la vente de la Terre & Seigneurie de la Chapelle, au duché de Limbourg, de même que de l'Hôtel, situé chaussée St. Gilles, à Liege, n'ait pas eu lieu aux hausses préannoncées, l'une & l'autre sont cependant encore à vendre de la main à la main; ledit Hôtel même, avec le jardin, par plusieurs portions. Les amateurs pourront voir les informations & conditions chez Mr. l'avocat VANLAER, rue d'Amay, à Liege, & chez M. le notaire VERRYCKEN, à Bruxelles.

On demande 22 mille florins BB. à trois & demi pour cent, ensuite d'un octroi du souverain conseil de Brabant, sur un bien situé au duché de Limbourg, consistant en une belle Cense, avec 96 bonniers de très bonnes terres. S'adresser chez J. WERY près de St. Jean-Baptiste à Liege, qui donnera les informations nécessaires.